

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2015

Présents : BOISSARD Jean-Claude, ARNAUD Françoise, PELLETIER Lionel, ROCHHIA Emmanuel, REBOUILLAT Denis, CARLOT David, MONNOT Marie Hélène

Excusés : PERRAUD Claude, BEURRIER Jacques

Secrétaire : MRCELA Christel

Le Conseil Municipal approuve le précédent compte rendu.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. Demande acceptée à l'unanimité.

Délibération - Concessions cimetière et columbarium :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de fixer les tarifs des emplacements au cimetière ainsi que ceux du columbarium.

Après délibération, et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide les tarifs suivants :

- Case columbarium :
 - o 30 ans : 700 € par case
 - o 50 ans : 1 000 € par case
- Emplacement cimetière
 - o 30 ans : 100 €
 - o 50 ans : 150 €

Délibération - Démontage et évacuation sépulture :

Monsieur le Maire informe les élus que, légalement, il revient à la commune de prendre en charge les frais de démolition et d'évacuation des sépultures non reprises par les héritiers.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de valider le prix de l'exhumation d'une tombe pour un montant de 302.00 € HT.

Délibération - Vente de bois :

Monsieur le Maire demande aux conseillers de délibérer sur la somme à facturer pour la vente de branchages de chênes en dehors de l'affouage.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le montant de cette vente à 7€/stère.

Délibération - Travaux égoûts rue de la prairie :

Monsieur le Maire présente aux élus différents devis concernant les travaux relatifs à la réfection des égoûts rue de la prairie.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le devis de l'entreprise BORNIER de Pleure pour un montant de 8 328.00 € TTC.

Délibération - Achat vaisselle pour la salle des fêtes :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient d'acheter de la vaisselle pour la salle des fêtes communale.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de fixer une enveloppe maximale d'un montant de 700 € TTC.

Délibération - ONF :

Monsieur le Maire présente aux conseillers le devis de l'ONF concernant l'exploitation forestière des parcelles 23 et 24.

Après délibération et à l'unanimité des élus, le conseil municipal décide de valider ce devis pour la somme de 4 € HT/m³.

Informations diverses :

- Le pont de Rye à Sergenaux est en mauvais état. Une limitation à 3.5 T a été nécessaire et la signalisation par un panneau a été mise en place.
- Un devis a été demandé pour la rénovation et la mise aux normes de l'électricité du clocher.